

*Date de dépôt: 2 mai 2005*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de M<sup>m<sup>es</sup></sup> et M. Vesca Olsommer, Sylvia Leuenberger et Chaïm Nissim concernant l'introduction de cours sur l'histoire des religions pour les élèves du canton**

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. François Thion**

Mesdames et

Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement s'est réunie à deux reprises, les 1<sup>er</sup> et 8 février 2006, pour étudier le rapport du Conseil d'Etat au sujet de la motion 1079 concernant l'introduction de cours sur l'histoire des religions pour les élèves du canton. M<sup>me</sup> Janine Hagmann a présidé ces deux séances de la commission avec un enthousiasme non dissimulé, alors que M. Hubert Demain, que je remercie, a pris avec précision les procès-verbaux.

M. Claude Goldschmidt, secrétaire adjoint au DIP, a assisté aux deux séances. Je le remercie également pour sa précieuse collaboration.

Avant d'entrer dans le détail des auditions, il est bon de rappeler les différentes démarches entreprises depuis une douzaine d'années au sujet du fait religieux.

- En novembre 1994, l'ancienne présidente du Département de l'instruction publique M<sup>me</sup> Brunshawig Graf mandate un « groupe exploratoire » placé sous la responsabilité de la secrétaire générale du DIP et chargé d'examiner les problèmes que peut poser à la communauté scolaire la gestion concrète de la pluralité des convictions religieuses ou agnostiques. En 1999, un rapport en provenance de ce groupe est déposé (rapport Hutmacher).
- En 1996, le Grand Conseil adopte une motion, signée par M<sup>mes</sup> Vesca Olsommer, Sylvia Leuenberger et M. Chaïm Nissim posant la question de l'introduction de cours sur l'histoire des religions pour les élèves genevois.
- En 2002, le département décide la relance de ce débat au travers d'une conférence publique à laquelle est invité M. Régis Debray. Un groupe de travail interne (2003) est constitué, regroupant des représentants des enseignants et des représentants du département, afin d'identifier la situation et d'évaluer les enjeux. A la suite de son rapport, le département dépose son rapport sur la motion 1079-A.
- En mars 2004, un groupe citoyen « culture religieuse et humaniste à l'école laïque » rencontre le président du DIP pour rappeler la nécessité d'aller de l'avant et soutenir les propositions contenues dans le rapport du « groupe exploratoire ».
- En février 2005 le Grand Conseil renvoie le rapport du Conseil d'Etat au sujet de la motion 1079 à la Commission de l'enseignement et de l'éducation.

**Audition des membres du groupe citoyen « Culture religieuse et humaniste à l'école laïque » composé de :**

- **M. Henri Nerfin, pasteur, coordinateur du groupe,**
- **M<sup>me</sup> Vesca Olsommer, auteur de la motion et ancienne députée,**
- **M. Walo Hutmacher, sociologue et auteur du rapport du groupe exploratoire du DIP, ancien directeur du SRED,**
- **M<sup>me</sup> Sarah Kontos, directrice du bureau romand du CPS (Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire),**

- **M. Karel Bosko (enseignant au collège Claparède, et chargé de cours à l'Université de Genève),**
- **M. Patrick Schmied, ancien député, président du groupe « culture religieuse et humaniste à l'école laïque ».**

En guise d'introduction M. Patrick Schmied signale tout l'intérêt de ce sujet dans la perspective de préserver la paix confessionnelle et sociale qualifiée d'extraordinaire dans ce canton. Toutefois, cette situation exceptionnelle de tranquillité ne doit pas inciter à attendre que survienne le premier incident grave.

En ce qui concerne la composition du groupe « culture religieuse et humaniste à l'école », il précise que ce groupe n'est pas structuré sur un modèle forcément représentatif, comme le serait une association ou un groupe de pression. Il s'agit plutôt d'un regroupement spontané toujours ouvert et des contacts sont en cours pour se rapprocher des représentants juifs et musulmans.

M<sup>me</sup> Vesca Olsommer indique que le rapport du Conseil d'Etat sur la motion a bien entendu été accueilli par les promoteurs avec plaisir, même si ces derniers y ont décelé un relatif manque d'enthousiasme et de souffle par rapport à l'importance de la problématique, qui ne manque pas d'occuper d'autres pays européens. Elle ajoute que la motion déposée en 1996 est centrée sur la diversité culturelle et religieuse actuelle. Il paraît indispensable de s'intéresser aux différentes cultures religieuses et humanistes, à l'école, pour mieux appréhender l'histoire, la culture, et les institutions. Il s'agit d'entrer en contact aussi avec d'autres civilisations et d'autres traditions.

L'enseignement du fait religieux doit permettre de comprendre les autres systèmes de pensée, comme la pensée scientifique, le scepticisme ou l'athéisme, par exemple. Exposer une pluralité de points de vue, dans le cadre de l'enseignement scolaire, permet de mieux connaître l'autre, de dépasser les préjugés pour intégrer d'autres critères et d'autres comportements. Il s'agit d'établir une distinction entre ce qui relève de la conviction, de la doctrine et respectivement de la connaissance. Mieux les identifier permet de mieux les défendre, d'éviter les comportements sectaires et les dérives religieuses.

M<sup>me</sup> Olsommer ajoute que bien entendu cet enseignement est relativement exigeant pour les enseignants dès lors que ceux-ci doivent veiller à maintenir une certaine distance critique, que généralement ils possèdent déjà. L'approche critique signifiant bien évidemment de respecter également les convictions de leurs élèves. Dans le cadre précis de cette motion, il s'agit d'enseigner des savoirs et non des religions, d'élaborer un débat sous l'œil de

la raison. L'école est le lieu adéquat, car elle donne un enseignement commun à tous les élèves et évite de les renvoyer à leurs communautarismes.

Il faut comprendre le principe de laïcité au travers de la liberté de conscience et de la liberté confessionnelle dans le cadre de l'égalité des êtres, de l'égalité hommes-femmes et de la séparation entre l'église et l'Etat. Ces principes sont inaliénables.

M. Walo Hutmacher rappelle qu'historiquement, à Genève, la laïcité a été décidée dès 1847 non pas sur la base d'un anticléricalisme violent comme en France, mais simplement sur la base du constat d'une population divisée à parts égales entre catholiques et protestants.

Aujourd'hui, et depuis 150 ans, Genève n'a pas connu d'enseignement religieux à l'école, alors que d'autres cantons n'y ont, eux, pas renoncé. A l'issue de cette longue période, les conditions et le paysage religieux ont considérablement changé. On assiste, en effet, qu'on le regrette ou non, à une désinstitutionnalisation du religieux. Il s'agit d'un simple constat, les Eglises montrent une mobilisation bien moins effective.

En Suisse, les chiffres sont parlants, seulement 8 % des personnes se déclarent profondément chrétiennes, de manière orthodoxe (chrétiens exclusifs). Alors que 4 % se déclarent athées (refusant l'idée de transcendance). Enfin, 90 % d'entre elles montrent un profil de croyances très ouvert regroupant de nombreuses variations.

Lorsque l'on interroge les personnes sur les priorités d'une vie, 90 % d'entre elles placent la famille et les enfants en première position, alors que ce pourcentage tombe à 20 % au maximum pour le religieux et le politique. Il en ressort que l'engagement est relativement restreint.

M. Hutmacher rappelle que pour établir un certain nombre de constats, le groupe de travail exploratoire a largement consulté.<sup>1</sup> Il a observé, entre autres, que 150 ans de séparation entre l'école et l'Eglise avaient suffi à développer une grande méconnaissance réciproque. Il en ressort une perte des références culturelles liées au religieux et une perte du rapport à l'art. On constate également avec une certaine inquiétude ce qu'il est convenu d'appeler « l'analphabétisme religieux ».

Dans un contexte de montée du multiculturel et du multi religieux, les migrants sont souvent plus impliqués, à l'exemple des communautés

---

<sup>1</sup> « Culture religieuse et école laïque, rapport du groupe de travail exploratoire sur la culture judéo-chrétienne », sous la direction de Walo Hutmacher, *SRED*, cahier 4, mars 1999.

italiennes, espagnoles ou portugaises, car il en va d'une partie de leur identité (comme probablement dans la communauté musulmane).

Il s'agit donc de revisiter le religieux à la lueur de ces faits nouveaux. Une fois encore, il ne s'agit pas d'un enseignement de religion mais d'un enseignement sur la religion et les systèmes de pensée. Cet enseignement comprendrait sans doute une présentation générale, des aspects d'histoire, de sociologie, de psychologie et d'éthique, sans oublier les dimensions normatives. L'enseignement peut également s'intéresser au libre examen, aux fondements de la démocratie et de la science sans oublier les rapports qu'entretiennent le religieux et le politique. Il s'agit également de se souvenir et de réhabiliter l'influence judéo-chrétienne.

De manière plus pragmatique, l'école ne dispose pas de créneaux horaires permettant d'insérer cet enseignement. Tenter d'aller dans ce sens rouvrirait la problématique de la grille horaire. Les promoteurs suggèrent donc d'aborder cette problématique au plan transversal, soit de se servir de l'histoire, de la géographie ou de la philosophie comme supports à ce type d'enseignement. Ils comprennent que cela nécessitera une redéfinition de la mission de l'école et une formation pluridisciplinaire des enseignants.

M<sup>me</sup> Kontos, qui a été enseignante de français et de philosophie notamment au sein des classes d'accueil et d'insertion (SCAI), nous dit qu'il ressort de son expérience que l'ignorance s'avère très dangereuse dès lors qu'elle favorise les idées toutes faites et les a priori parmi les élèves peu habitués à s'interroger. Elle a eu souvent l'inquiétude de ne pas être suffisamment solide dans ses connaissances pour répondre aux sollicitations de ces derniers.

Elle souligne qu'il existe un besoin réel de connaissances de la part des enseignants, particulièrement dans l'enseignement primaire, car les élèves de cet âge posent énormément de questions (alors que ces questions disparaissent malheureusement dans les degrés supérieurs, sans que des réponses aient été nécessairement apportées, ce qui peut se révéler plus dangereux encore). Ainsi cette année, pour la première fois, une formation professionnelle sur le thème spécifique du fait religieux a été proposée et 90 participants se sont manifestés, lors des deux jours de formation.

M. Karel Bosko, membre du groupe citoyen depuis deux ans, a été invité à donner son avis. Il enseigne depuis vingt ans le fait religieux. A l'origine, il s'agissait d'un cours facultatif sur les religions de l'Orient (aspects culturels de l'hindouisme et du bouddhisme). Les réactions à la suite de cet enseignement sont très positives, tant de la part des parents que des enseignants, car l'ouverture au religieux constitue une réponse à un manque. Il n'a enregistré

aucune réaction négative. Il a mené cette expérience en marge des grands débats actuels sur l'introduction du fait religieux à l'école.

M. Bosko pense qu'il est nécessaire d'assurer dans le cadre de la formation continue une formation pour les enseignants, à leur demande, plus particulièrement des enseignants de l'école primaire. Il s'agit en fait d'adapter, de densifier dans les trois ordres d'enseignement des éléments d'informations déjà dispensés au travers des cours de géographie et d'histoire, car les enseignants sont très sollicités sur ces sujets.

Il suppose que l'intégration de ces éléments sera plus aisée dans l'enseignement primaire (le matériel mis à disposition dans toutes les salles des maîtres est excellent).

Enfin, il convient de l'émergence de la question religieuse dans les pays européens, à la suite de la présence plus manifeste de l'islam. Il estime donc qu'il faut réaffirmer clairement la laïcité comme un des fondements de la société occidentale et européenne.

### **Audition de M. Claude Goldschmidt, secrétaire adjoint au DIP**

Le département observe différents éléments. Tout d'abord, les enseignants ont d'ores et déjà inclus dans leurs enseignements respectifs différents points liés au fait religieux (histoire, géographie, art, musique, par exemple, des éléments d'information sur les cinq piliers de l'islam).

D'autre part, les enseignants manifestent le souhait d'une autorisation plus officielle délivrée par le département en la matière.

Ensuite, sur les aspects de formation continue et de formation initiale, il importe de distinguer celle, initiale, destinée à l'ensemble des enseignants et notablement utile aux enseignants du cycle primaire, de celle relevant de la formation continue à dispenser aux enseignants spécialisés. Dans le même sens, les enseignants réclament des outils plus spécifiques leur permettant de mieux répondre aux sollicitations des élèves.

M. Goldschmidt reprend la conclusion du rapport du Conseil d'Etat au sujet de la motion 1079. Nous nous permettons d'en rappeler ci-dessous le contenu :

*« Au vu des éléments qui précèdent, le Conseil d'Etat estime essentiel que l'enseignement du fait religieux soit mieux pris en compte dans les écoles publiques genevoises et charge le Département de l'instruction publique :*

- *de prendre toutes les mesures qui encourageront les enseignant-e-s à traiter du fait religieux dans leurs classes dans le respect de la laïcité de l'école ;*

- *de poursuivre et de renforcer les offres de formation initiale et continue des enseignants et de développer des lieux d'échanges afin de leur permettre d'acquérir de meilleurs outils, méthodes et connaissances pour assurer leurs compétences ;*
- *d'établir une cohérence de l'enseignement du fait religieux au niveau des plans d'étude, de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire postobligatoire ;*
- *d'élargir le contexte dans lequel l'étude du fait religieux peut être assuré en permettant aux élèves des trois ordres d'enseignement de traiter d'éléments de philosophie et des questions des valeurs et du lien social ;*
- *de poursuivre le débat sur les enjeux relatifs à l'enseignement du fait religieux avec des représentants de la société civile. »*

En ce qui concerne la formation continue des enseignant-e-s, M. Goldschmidt précise qu'à l'heure actuelle elle consiste à :

- Diffuser l'ouvrage : *Panorama des religions* élaboré par la plate-forme interreligieuse, et reconnu pour sa pertinence. Il doit permettre aux enseignants de retrouver aisément les éléments utiles à leur enseignement en la matière. Il est désormais disponible dans chaque salle des maîtres de chaque établissement du canton.
- Poursuivre l'effort de formation continue qui se déploie déjà au travers d'un certain nombre de modules, notamment au sujet des religions du Moyen-Orient.
- Introduire un cours spécifique sur le fait religieux à la suite du succès obtenu par le séminaire y relatif (88 enseignants dont 40 de l'école primaire). Une suite est envisagée, elle inclurait d'autres aspects (religion et politique, religion et les femmes, etc., en reprenant toujours les bases du cursus fondamental).
- Maintenir le programme des séminaires déjà en œuvre, plutôt destiné au postobligatoire (cette année le module sur le thème de la souffrance a rencontré beaucoup de succès : environ 200 personnes).
- Inscrire cette formation dans le cadre du plan d'étude dans une perspective transversale. La Commission générale de l'enseignement secondaire I chargée de l'organisation du cycle d'orientation s'y attelle et travaille notamment sur l'inclusion d'un thème dans le plan d'étude (développement durable, grands faits de société, fait religieux etc.).

En ce concerne le cycle d'orientation, M. Goldschmidt précise que des séquences d'enseignement seront élaborées par les enseignant-e-s, et

généralement en équipe par l'intermédiaire des groupes de disciplines présents dans chaque collège. Cette intervention multilatérale devrait réduire les risques de dérive.

Il précise qu'il n'est pas question d'introduire un cours d'histoire des religions dans la grille horaire, l'intégration de divers éléments d'information dans une autre discipline apparaît comme nettement plus profitable, selon les acteurs concernés.

### **Conclusion des travaux de la commission**

L'étude du rapport du Conseil d'Etat et l'audition du groupe Culture religieuse et humanisme à l'école laïque nous ont permis d'avoir des débats passionnants qui ont été suivis avec beaucoup d'intérêt par l'ensemble des membres de la commission.

Suite à ces deux séances de travail, une nette majorité de la commission estime qu'il nous faut prendre acte de ce rapport. En effet, le département prend d'ores et déjà un certain nombre de dispositions qui répondent à la motion comme cela est précisé dans la conclusion du rapport de la motion 1079-A, conclusion citée plus haut.

Cependant, plusieurs membres de la commission souhaitent que le département puisse revenir en temps opportun devant la commission pour faire état de l'avancement de sa démarche.

D'autre part, je voudrais insister ici, comme l'a d'ailleurs fait M. Walo Hutmacher lors des auditions, sur l'importance et l'intangibilité du principe de laïcité dans l'école genevoise. Ce principe n'a d'ailleurs été remis en cause par personne tout au long de nos débats.

L'actualité montre clairement la nécessité pour un enseignant d'être suffisamment formé pour répondre aux interrogations de ses élèves, par exemple lors de l'affaire récente des caricatures de Mahomet. Il faut lui fournir des éléments de maîtrise de base. Il est donc nécessaire d'intensifier les formations continues en lien avec l'histoire des religions. C'est dans ce sens que souhaite aller le Conseil d'Etat et c'est pourquoi une majorité des commissaires vous demande de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat (M 1079-A)



**Vote :**

Une majorité de la commission prend acte de ce rapport

Pour : 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 R, 3 L

Contre : 1 MCG

Abst. : 2 UDC

Un rapport de minorité est annoncé par le commissaire MCG.

Date de dépôt : 6 avril 2006

Messagerie

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de M. Henry Rappaz

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Pour commencer, on peut se demander ce que les initiateurs tentent de promouvoir en proposant d'introduire par le biais de cette motion un cours, intitulé : «**Introduction de cours de connaissances générales** »?

Le but de cette démarche serait d'encourager une société multiculturelle et pluriethnique, sans base commune, sinon le plus petit dénominateur commun, utilisant la laïcité comme prétexte, pour ouvrir en réalité la porte au communautarisme et donc au renforcement des minorités agissantes par la prise en charge de personnalités avec pour seul souci de chercher le point de rupture de manière à obliger la communauté d'accueil à accepter des "accommodements culturels et religieux", préludes à la constitution de ghettos et à l'intrusion du fondamentalisme dans la société civile.

Il faut être conscient que cette proposition survient dans ce siècle au moment précis où le développement de la pensée critique et politique atteint une sorte de palier d'intolérance et de haine ; dès lors cette proposition de réintroduire d'une façon ou une autre des cours de religion dans nos écoles n'est pas un choix politique judicieux dans un tel contexte et, il faut le répéter, particulièrement difficile à adapter aux mentalités d'une population métissée et d'une jeunesse pour qui les jeux vidéo et le culte du téléphone portable (avec ses conversations divines par le biais des SMS) ont depuis longtemps remplacé Dieu dans leur esprit.

Informé les élèves sur les prétendues origines coraniques du *hidjab* ne rendra pas ce vêtement plus conforme à nos valeurs. Connaître l'histoire guerrière des Sikhs ne rendra pas le port du *kir pan* plus acceptable dans les écoles. Aligner de manière uniforme l'ensemble des mythologies de l'humanité dans un même plan, ne contribuera jamais à former l'esprit critique sur ce sujet.

J'ouvre une simple parenthèse pour rappeler qu'il y a déjà des cantons où l'on cède à cette mode en réservant par exemple les piscines publiques aux femmes musulmanes une fois par semaine, et ce n'est qu'un premier pas très innocent avant de passer à des changements plus sérieux. Les discussions houleuses du partage du cimetière confessionnel en sont un autre exemple.

Ce que les fanatiques de la laïcité ne semblent pas comprendre, c'est que cette notion échappe à l'islam, où la sphère du religieux et du civil sont indissociables. Tout récemment un Afghan a été condamné à mort pour s'être converti au christianisme puis in extremis gracié.

Il faut souligner que le vrai débat n'est plus d'affirmer une laïcité à tout prix, laïcité qui s'apparente bien souvent à une nouvelle théologie sans dieu, au nom d'un libéralisme à tout va de notre société, mais bien de juguler des emprises de toutes sortes qui finiront par avoir raison de notre démocratie.

Aussi la proposition du DIP d'introduire des cours, intitulés platoniquement *«Introduction de cours de connaissances générales»*, apparaît franchement comme une sérieuse erreur. En effet, si ces cours sont imposés, ils ne pourront aucunement répondre à l'attente de l'ensemble des élèves, ni éveiller une grande passion, notamment à cause du manque de formation des enseignants dans ce domaine.

S'il existe des évidences morales communes à tous les peuples et à toutes les époques, les organisations religieuses sont effectivement utiles, mais seulement, et là est le grand danger, hors des écoles publiques.

Pour toutes ces raisons, un cours d'éthique et de culture religieuse s'étalant tout au long du primaire ou du secondaire n'apportera à l'évidence guère de résultats. Cependant, il est prévisible qu'un enseignement culturel des religions ouvre inévitablement la voie à l'ennui, pour une masse d'élèves attachés à des cultes différents.

Dans ce cas de figure, pourquoi ne pas plutôt préconiser des cours adoptant principalement la méthodologie des sciences humaines, afin de préserver la valeur patrimoniale du fait religieux en Suisse dans un contexte véritablement laïc ? En guise d'exemples :

- De développer des thèmes tels que : *«L'éducation à la citoyenneté, la politique et l'histoire suisse vue sous l'aspect de ses grandes institutions humanitaires, par la mondialisation et l'explication de la démocratie...»* etc.

Le débat par ce biais pourrait porter sur des thèmes nettement plus éducatifs de la culture. *Certes, le rapport du Conseil d'Etat va sensiblement dans ce sens. Mais il y a un « mais ! »*

Dans le contexte social actuel, le rôle primordial de l'école est de former la pensée critique devant les fondamentalismes qui surgissent de toutes parts et qui, pour l'un, veut instaurer la charia et, pour l'autre, enseigner le «Dessein intelligent».

L'école ne peut demeurer complaisante devant ces forces qui menacent les valeurs démocratiques et les acquis scientifiques et encore moins leur servir de courroie de transmission, une voie connue et tentante pour beaucoup que trop de monde aimeraient à remettre au goût du jour.

Le MCG vous recommande donc, Mesdames et Messieurs les Députés sans rejeter arbitrairement la mise en place de cette tentative d'introduction de cours religieux (qui je le répète se révélera peu porteuse) :

- de ne pas surcharger nos enseignants par une formation supplémentaire, coûteuse en temps et en budget pour l'État, alors que l'on sait combien les enseignants se plaignent déjà d'être surchargés de cours de formations, et de séances diverses,
- que cette forme de panorama de cours religieux (d'initiation culturelle au fait religieux) soit laissée à l'appréciation des parents hors des murs de l'école.
- et de tenir à la disposition des élèves l'excellent ouvrage : *Panorama des religions* édité par le DIP, livre qui réalise un excellent état des lieux des différents courants religieux et qui répondra largement aux questions que certains des élèves pourraient se poser en ce pieux domaine. De plus, les élèves souhaitant s'informer pourront le faire librement sans être autrement surchargés en de tâches supplémentaires.

**En résumé, le MCG vous propose, Mesdames et Messieurs les Député(e) s, de refuser le rapport du Conseil d'Etat sur la motion 1079.**